

1. CLAUSES GÉNÉRALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Elles s'appliquent à toutes les relations commerciales entre notre Société et l'auteur d'une commande.

2. FORMATION DU CONTRAT

Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

La commande peut être transmise par lettre, fax ou internet aux conditions et modalités précisées dans le bon de commande ou sur le site internet. La commande peut aussi être passée par téléphone afin de réserver la marchandise souhaitée. Dans tous les cas, la vente ne sera parfaite qu'à réception de la commande accompagnée pour les personnes non titulaires d'un compte ouvert auprès de la société d'un acompte ou du règlement du prix comme il sera indiqué ci-dessous dans le paragraphe « *Prix et Conditions de paiement* ».

3. LIVRAISON

La livraison est effectuée, soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur.

A compter de cette livraison, l'acheteur supportera seul les risques de perte ou de détérioration des produits.

Il appartient au Client de vérifier, à la livraison, le bon état des marchandises. Passée la livraison, aucune réparation ne pourra être effectuée sauf en cas de livraison effectuée par un transporteur au domicile de l'acheteur. En cas d'avarie, défaut ou non-conformité, l'acquéreur devra mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des marchandises reçues et devra notifier ses réserves par lettre recommandée avec demande d'avis de réception expédiée dans les trois jours qui suivent celui de la réception au Transporteur et dans les huit jours au vendeur.

Les délais de livraison sont indicatifs. Leur dépassement ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Cependant, si un mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie. L'acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

L'acheteur supportera l'ensemble des frais et risques relatifs à l'enlèvement et au transport des marchandises.

4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos ventes sont conclues avec réserve de propriété et le transfert de cette propriété n'intervient qu'après complet paiement du prix.

L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à cette livraison vaut acceptation de la présente clause.

Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif.

A défaut de paiement à l'échéance, le contrat sera résolu de plein droit si bon semble au vendeur, sur simple mise en demeure effectuée par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée, restés sans effet, et les marchandises restituées sans délai.

Les acomptes resteront acquis au vendeur et seront imputés : successivement sur la différence de valeur vénale de la marchandise reprise, puis sur les autres créances non réglées du vendeur. Le solde sera attribué au vendeur à titre d'indemnité.

5. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - PÉNALITÉS

Les prix sont stipulés hors taxes : leur montant est précisé dans les conditions particulières.

Nos prix sont en vigueur le jour de l'édition du catalogue-tarif. Ils sont sujets à des variations sans préavis particulier.

Dans tous les cas, pour la facturation, les prix en vigueur le jour de la livraison sont seuls valables.

A – Conditions s'appliquant à un professionnel titulaire d'un compte auprès de la Société :

- les marchandises sont payables à 30 jours fin de mois, sauf stipulation contraire.

- à défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.

- de plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage à la date d'échéance du délai de paiement applicable. Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues.

- Conformément aux articles D 441-5 et L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire

B- Conditions s'appliquant aux clients non titulaires d'un compte auprès de la Société :

- le paiement doit intervenir immédiatement au comptant, en totalité, au plus tard au moment de la livraison.

- en cas de commande de marchandises, le client versera un acompte de 30 % du montant total TTC.

6. GARANTIE

Il est formellement convenu que le vendeur sera exonéré de toute garantie à raison des vices cachés de la chose vendue.

La présente vente sera réalisée aux risques et périls de l'acheteur qui ne pourra notamment se plaindre des vices cachés de la chose vendue.

7. CLAUSE RÉSOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

8. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de réclamation, nous vous invitons à contacter le service commercial par voie électronique labouesse@labouesse.com ou par courrier recommandé avec AR à l'adresse suivante : SAS LABOUESSE – BP 1142 – 03103 MONTLUCON CEDEX.

Si une solution amiable n'était pas trouvée, vous avez conformément à la nouvelle réglementation, le droit de saisir gratuitement le médiateur de la consommation MEDICYS en vue de la résolution amiable du litige. Vous pouvez adresser votre demande de médiation aux coordonnées suivantes : Adresse postale : 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS Site internet : www.medicys.fr - Mail : contact@medicys.fr

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le domicile du vendeur.

9. DROIT D'ACCES

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant. Par notre intermédiaire, ces données ont pu ou pourraient être communiquées à des tiers et le client peut donc être amené à recevoir des offres commerciales ou des propositions d'autres entreprises ou organismes. Si le client ne souhaite pas recevoir ces offres, il suffit d'écrire à la Société en indiquant les noms, prénoms, adresse et numéro de client afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.

10. PRESENTATIONS DES OBJETS

Les présentations des objets figurant dans notre catalogue ainsi que les photos publiées n'ont qu'une valeur indicative et ne constituent pas un document contractuel. Pour le cas où certains articles serviraient de décoration, ils sont non vendus.

Les prix indiqués n'ont également qu'une valeur indicative, chaque revendeur étant libre de fixer ses prix de vente.